CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-cinquième session du Comité permanent Genève (Suisse), 7 – 11 juillet 2014

Réunion du Sous-comité des finances et du budget du Comité permanent

RAPPORT POUR LA 65^E SESSION DU COMITÉ PERMANENT

Le Sous-comité des finances et du budget du Comité permanent s'est réuni les matins du 7 et du 8 juillet et lors de la pause déjeuner du 7 juillet 2014. Le présent rapport contient les recommandations soumises par le sous-comité au Comité permanent pour examen.

M. Martin Krebs, du gouvernement dépositaire (Suisse), a assuré la présidence par intérim du sous-comité jusqu'à l'arrivée d'un nouveau président. M. Cyril Taolo (Botswana), représentant de la région Afrique, a été désigné pour reprendre la présidence du sous-comité à l'issue de la 65^e session du Comité permanent.

Le Secrétaire général et la Chargée de l'administration et de la gestion des fonds ont participé aux réunions du sous-comité.

Des représentants de toutes les régions étaient présents.

Point de l'ordre du jour: document SC65 Doc. 9.1

Le sous-comité prend note du document SC62 Doc. 9.1.

- Le sous-comité félicite le Secrétariat pour son budget prudent et tourné vers l'avenir et pour son utilisation efficace des ressources:
- le sous-comité recommande au Comité permanent d'examiner les dispositions relatives à la gestion du fonds d'affectation spéciale (CTL) et de communiquer par voie électronique, selon que de besoin, quant à d'éventuelles propositions à soumettre pour étude au Comité permanent en vue d'une adoption à la 17^e session de la Conférence des Parties;
- le sous-comité recommande au Comité permanent de charger le Secrétariat de se mettre en rapport avec les Secrétariats d'autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et avec l'Office des Nations Unies à Nairobi au sujet des dispositions relatives à la gestion du fonds d'affectation spéciale de soutien aux activiés CITES (QTL) de sorte que le Secrétariat puisse indiquer au sous-comité si ces dispositions sont nécessaires. Le Secrétariat soumettra un rapport sur ses conclusions au sous-comité pendant la période intersessions.

Point de l'ordre du jour: document SC65 Doc. 9.2

Le sous-comité prend note du document SC62 Doc. 9.2.

- Le sous-comité prend note du rapport sur le programme de travail chiffré pour 2012 et 2013;
- le sous-comité prend note du rapport sur les coûts de traduction et recommande au Comité permanent d'inviter le Secrétariat à continuer de surveiller les dépenses de ce type liées aux sessions des organes directeurs de la CITES (CoP et Comité permanent) et des comités scientifiques.

Autres points à l'ordre du jour:

Mandat du Sous-comité des finances et du budget:

Les membres du sous-comité conviennent d'examiner le mandat dudit sous-comité et de communiquer par voie électronique au sujet de tout amendement, le cas échéant, notamment en ce qui concerne:

- les membres du sous-comité, afin d'assurer un équilibre entre les régions, et
- les responsabilités du sous-comité

et de soumettre toute proposition d'amendement au Comité permanent.

 Frais d'inscription pour les organisations ayant le statut d'observateur provenant des sessions la Conférence des Parties, du Comité permanent, du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes:

Le sous-comité partage l'avis du Secrétariat selon lequel les frais d'inscription demandés aux organisations ayant le statut d'observateur devraient servir à compenser tout déficit au titre des coûts de traduction liés aux sessions des organes directeurs (CoP et Comité permanent) et des comités scientifiques et à couvrir toute pénurie de fonds en faveur du Projet sur les délégués parrainés; il recommande au Comité permanent d'approuver cette affectation de fonds;

le sous-comité recommande au Comité permanent de charger le Secrétariat de créer un nouveau poste budgétaire pour l'imputation des frais d'inscription; et

le sous-comité discute de la question de savoir s'il convient d'affecter les frais d'inscription demandés aux organisations ayant le statut d'observateur aux sessions des organes directeurs (CoP et Comité permanent) et des comités scientifiques et demande au Secrétariat de mener une étude sur les frais de ce type perçus par d'autres organes de gestion des ressources naturelles (p. ex. la Commission baleinière internationale ou l'Organisation internationale des bois tropicaux). Le Secrétariat informera le sous-comité des résultats de cette étude et indiquera s'il est nécessaire d'augmenter le montant normal des frais de participation des organisations ayant le statut d'observateur.

Le sous-comité discute également de la nécessité de réfléchir à une grille tarifaire appropriée lors de futures Conférences des Parties pour favoriser la participation des communautés locales. Le Secrétariat étudiera la possibilité d'accorder un traitement spécial aux parties prenantes locales, en tenant compte du fait que les sessions des organes directeurs et des comités scientifiques ont lieu dans des pays à forte présence de communautés locales.